Tensions d’approvisionnement dans les traitements du diabète de type 2

L’Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé (ANSM) nous a informés de fortes tensions d’approvisionnement de médicaments indiqués dans la prise en charge du diabète de type 2. Ces tensions concernent la classe des analogues de GLP1 après une augmentation importante de la demande mondiale. Ces difficultés ne sont pas liées à un problème de qualité ou de sécurité des produits.
Les médicaments concernés en France sont :

- Ozempic (semaglutide)
- Trulicity (dulaglutide).

Ils sont indiqués dans le traitement du diabète de type 2 insuffisamment contrôlé, en complément d’un régime alimentaire et d’une activité physique.

Afin que chaque personne continue de bénéficier d’un traitement adapté, l’ANSM, en concertation avec la Société Francophone du Diabète et la Fédération Française des Diabétiques, a adressé des recommandations spécifiques aux médecins prescripteurs (consultables ici).
L’ANSM conseille par ailleurs aux personnes bénéficiant actuellement des médicaments Ozempic ou Trulicity de ne pas modifier leur traitement sans avis médical. Si nécessaire, leur médecin pourra leur proposer une alternative adaptée.

La Fédération Française des Diabétiques se tient vigilante et ne manquera pas de continuer à vous informer sur l’évolution de la situation.